

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation



RNCP38231 - BP - Coiffure - France Compétences (francecompetences.fr)

Enregistrement au RNCP: 01-09-2023 Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2028

Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

CONTEXTE

Le secteur de la coiffure connait de profonds bouleversements, sous l'impact de différents facteurs :

- Une stagnation du pouvoir d'achat et une évolution du comportement économique des ménages,
- Une évolution de la réglementation liée aux produits capillaires et aux entreprises,
- Une évolution de la démographie des professionnels avec un nombre important de départs à anticiper...

Les entreprises cherchent à développer de nouveaux services en réponse à la pression concurrentielle et adapter leurs offres. L'acquisition de compétences solide est donc nécessaire pour faire face à ces changements.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET EVALUABLES DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

A l'issue de l'action de la formation, l'apprenti(e) salarié(e) sera capable de valider les compétencessuivantes :

- S'informer et communiquer sur la prise en charge et la relation-suivi clientèle
- Organiser et gérer la gestion administrative et financière ainsi que le développement de l'entreprise
- Concevoir et mettre en œuvre la valorisation des services, le suivi beauté, la conception et la réalisation des techniques
- Évaluer l'animation et la gestion du personnel

CONDITIONS DE REUSSITE

S'engager et s'impliquer tout au long de la formation

PUBLIC VISE

Contrat d'apprentissage

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus (15 ans révolus sur dérogation)

Contrat de professionnalisation

- Être âgé de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,
- Bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active), de l'AS (Allocation de Solidarité spécifique) ou de l'AAH (Allocation Adult Handicapé)
- Anciens titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).

PREREQUIS

- Avoir obtenu son Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Métiers de la coiffure,

Conditions d'accès conseillées :

Avoir trouvé un maître d'apprentissage ou d'un tuteur (avec ou sans notre appui)

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

En amont de la contractualisation, le futur alternant doit :

- Télécharger le dossier de préinscription sur notre site internet ou dans nos locaux,
- Réaliser un entretien obligatoire avec la directrice ou l'adjoint de direction SCHOOL EFMDN BEAUTY,
- Un test de positionnement sera réalisé en début de formation.

Possibilité de rentrée tardive jusqu'à 3 mois après la date de rentrée scolaire officielle.

DUREE / CALENDRIER

<u>Durée tot</u>ale

- 800 heures (2 ans) en centre pour les contrats d'apprentissage
- 728 heures (2 ans) en centre pour les contrats de professionnalisation

Calendrier

- Les emplois du temps annuel et mensuels sont communiqués aux alternants(e)s dès l'entrée en formation
- De septembre à mai, tous les mardis du mois 1 jour de formation en centre et 4 jours en entreprise
- De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY



Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

PRIX

11 914€ Nets de taxe / Stagiaire

Formation finançable par les Opérateurs de compétences (OPCO). Aucun frais à la charge de l'apprenti(e) salarié(e) ni de l'employeur (Subrogation de paiement). Aides financières possibles sous conditions pour les contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation.

Contrat d'apprentissage - Contrat d'apprentissage | service-public.fr. Le Trousseau est inclus dans le prix de la formation.

Contrat de professionnalisation - Contrat de professionnalisation | service-public.fr. Le Trousseau n'est pas inclus dans le tarif de la formation et reste à la charge de l'alternant(e) salarié(e) d'un montant de 400€ nets de taxes pour les deux années. (Tarif négocié avec un fournisseur)

REMUNERATION DE L'APPRENTI(E) SALARIE(E)

Rémunération pour les contrats d'apprentissage : <u>PORTAIL DE L'ALTERNANCE</u>

Rémunération pour les contrats de professionnalisation : Contrat de professionnalisation | service-public.fr

MODALITES DE DEROULEMENT (PEDAGOGIE), SUIVI ET SANCTION

Modalités et moyens/outils pédagogiques	 Théorie en présentiel au sein de l'organisme de formation Pratique réalisée en entreprise et au sein de l'organisme de formation Accompagnement personnalisé tout au long de la formation Suivi de la progression des stagiaires Salon d'application, plateau technique avec matériels et appareils professionnels Salle de cours équipées de vidéoprojecteurs, tableau blanc et paperboard Participation aux évènements professionnels (concours de beauté, mode) 					
Équipe pédagogique	Formateurs expérimentés et diplômés, tous habilités par le rectorat pour l'enseignement du BP Coiffure.					
Sanction de la formation	Diplôme d'État : BP Coiffure (délivré par l'Éducation Nationale) Certificat de réalisation.					

MODALITES D'EVALUATIONS

- Évaluations sommatives tout au long de la formation
- Questions et échanges oraux
- Examens blancs (1 période par an)
- Épreuves écrites et orales devant un jury

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics		Formation continue en établissements publics habilités		CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF		Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle ou	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY



Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

CONTENU

Le programme du BP Coiffure est défini dans le référentiel validé par le ministère de l'éducation nationale.

Compétences attestées et sous compétences opérationnelles :

- ■Création, couleur, coupe, coiffage
 - Gérer les produits et les matériels
 - Planifier les activités
 - Concevoir une coiffure personnalisée
 - Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
 - Créer et réaliser des coupes
 - Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
- •Modification durable de la forme
 - Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
 - Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
 - Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- Option A coiffure événementielle
 - Concevoir et réaliser des coiffures événementielles
- Option B Coupe homme et entretien du système pilo-facial
 - Réaliser des coupes masculines spécifiques
 - Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial
- Vente-conseil
 - Transmettre des informations et rendre compte
 - Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
 - Développer la vente des produits et des services
 - Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
 - Évaluer la satisfaction de la clientèle
- ■Management et gestion d'un salon de coiffure
 - Collecter, sélectionner et traiter les informations
 - Animer et encadrer les personnels
 - Participer à la gestion de l'entreprise
 - Évaluer le travail du personnel
- •Sciences et technologies
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation
- Arts appliqués à la profession
 - Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique
- Expression et connaissance du monde : Français et histoire-géographie
 - Produire et analyser des discours de nature variée
 - Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
 - Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
 - Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle
- Langues vivantes (Facultative)
 - Compétences de niveau B1+ du CECRL
 - S'exprimer oralement en continu
 - Interagir en langue étrangère ou régionale
 - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère ou régionale

SCHOOL E.F.M.D.N BEAUTY



Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

INDICATEURS DE RESULTATS SUR LE BP COIFFURE

Données chiffrées des répondants 2023

Nombre de départ anticipé de la formation

100%

Taux d'insertion

75%

Taux de réussite

Taux de satisfaction

Indicateurs de résultats mis à disposition sur le site : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

POSSIBILITE DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPETENCES

Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences, valables **5 ans**.

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non Equivalences / Passerelles : Aucunes

DEBOUCHES

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...)

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant règlementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la règlementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail),

La SCHOOL EFMDN BEAUTY peut proposer des aménagements lors de votre parcours de formation(technique, organisationnel et/ou pédagogique)pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap ainsi que sur la durée de formation.

Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle- Aquitaine) et les dispositifs pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

CONTACT PEDAGOGIOUE. ADMINISTRATIF ET HANDICAP

Pour toute information ou inscription, contacter Mme Sandrine PITARD ou M. Clément BAUDRY, par mail à l'adresse suivante efmdn.beauty@gmail.com, ou par téléphone au 07 87 35 24 36 de 9h à 12h et de 13h à 17h.